



## COMPTE RENDU SÉANCE DU 10 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05 janvier 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DELIGNIERES Patrick, SILLIERES Jean-Raymond, MACARY Claude, LEVALLOIS Rémi, GIRARD Cathy, MARTIN Michèle, VAISSE Jacques-Michel, SAINTE-FOIE Lydia.

Excusé(e)(s) : CARTAUD Gérard, GUICHARD Cécile.

Absent : DUFFORT Christopher.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Lydia SAINTE-FOIE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. **Approbation du compte rendu du 6 décembre 2022.**
2. Le compte rendu est approuvé sans observation.
3. **Préparation des vœux.**
4. Monsieur le Maire propose la date de la présentation des vœux, au 22 janvier 2023 à la salle des fêtes de BIRAN, en accord avec les membres du Conseil municipal.
  - 1) **Questions diverses.**
  - 2) Concernant le bulletin municipal, il sera établi et réalisé après les vœux.
  - 3) Pour ce qui est du centre socio-culturel de Biran, les administré(e)s seront informés que l'ouverture officielle du centre aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2023.

Le Conseil envisagera la possibilité d'une présence ponctuelle au centre socio-culturel. En outre, le Conseil souhaiterait exposer à l'occasion de la présentation des vœux, le principe du centre socio-culturel. Aussi, rappeler lors des vœux, l'existence du site internet.

Le Conseil municipal agira en fonction des demandes pour le centre socio-culturel ; notamment, la mise en place d'un quota de 20 personnes maximum au sein du centre socio-culturel.
  - 4) Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'auront lieu les élections du Président du Grand Auch et par conséquent, des vice-présidents le 19 janvier 2023, suite à la démission de Monsieur MERCIER.
  - 5) La cantine fonctionne très bien, et les personnes concernées sont satisfaites.
  - 6) Concernant les compléments d'aménagement du centre socio-culturel, le Conseil prévoit un règlement pour le bon fonctionnement du centre. Une machine à café reste à acquérir ainsi qu'un bras articulé pour le placement de la télévision.

\*\*\*

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h45.

Date du prochain conseil municipal : le 15 février 2023.

Le Maire,

Patrick DELIGNIERES.